bulletin d'information

n°8 Juillet 2015

CDH EXPERTISES spécialistes en solutions

EDITO

L'été arrive et il y a comme un air de vacances. Toutefois, dans le milieu agricole, on sort les machines et on trépigne d'impatience pour commencer la moisson. Cette année 2015 devrait être plutôt prometteuse, car les conditions culturales ont été propices.

C'est également une période de forte activité pour l'équipe de CDH EXPERTISES car les dégâts sur les cultures nécessitent des constats rapides avant la récolte. CDH EXPERTISES compte la plus importante équipe d'experts spécialisés et est capable de se mobiliser rapidement partout en France.

Actualité oblige, nous avons souhaité faire un article sur le Glyphosate, qui occupe nos esprits de jardinier en herbe et concerne des milliers d'utilisateurs, tant des particuliers que des agriculteurs.

Mais nous n'en oublions pas le plaisir de profiter des joies de la belle saison. Aussi, notre équipe est très heureuse de vous souhaiter de très bonnes et très heureuses vacances d'été.

S. Perrin

sommaire

Agriculture
Le ROUNDUP bientôt interdit en jardinerie

Productions Animales
Comment rendre l'élevage industriel compatible avec éco responsabilité ?

- Agriculture
- Agro alimentaire
- Santé
- Chevaux
- Environnement
- Productions animales

CDH EXPERTISES sur Facebook et Linkedin : vous voulez connaître en temps réel notre actualité, réagir, nous faire part de vos commentaires

Siège social et CDH Centre Nord : 92 rue Henry de la Vaulx 76750 Bierville.
Bureaux : **Grands Comptes & International :** 38, rue Rennequin, 75017 Paris - **Grand Ouest :** 2, rue Édouard Chenier, 49480 Saint Sylvain d'Anjou - **Sud Est :** 25, rue Saint Antoine, 69003 Lyon - cdh@cdhexpertises.com

CDH EXPERTISES
spécialistes en solutions
bulletin d'information
n°8
Juillet 2015

www.cdhexpertises.com

AGRICULTURE

LE ROUNDUP BIENTÔT INTERDIT EN JARDINERIE

ROUNDUP vous connaissez ?
C'est le produit que plus ou moins tout jardinier utilise ou a utilisé pour que ses bordures de rosier soient impeccables et sans mauvaises herbes.
Désormais, à partir du 1er janvier prochain, ce produit ne sera plus présent dans les rayons des jardineries.

La Ministre de l'Écologie, Mme Ségolène ROYAL entend, en effet, interdire dès le début de l'année prochaine, la vente en libre-service de tous les herbicides dont le fameux ROUNDUP.

Il s'agit du produit phare du Groupe MONSANTO. C'est l'un des pesticides les plus utilisés au monde. En particulier, ses ventes ont explosé depuis l'introduction dans certains pays de cultures génétiquement modifiées sous licence MONSANTO. Ainsi, le couple plants OGM résistant au glyphosate/ROUNDUP permet aux agriculteurs de débarrasser leurs cultures des mauvaises herbes en traitant leur champ en une seule fois avec ce fameux produit.

En France, même si de tels OGM ne sont pas autorisés, le ROUNDUP est largement employé par les particuliers (environ 3 millions de jardiniers selon MONSANTO France) et les agriculteurs.

Cependant, si l'on en croit l'OMS, l'emploi de cet herbicide n'est pas sans risque. En effet, il a été classé, vendredi 20 mars 2015, comme étant un *« cancérogène probable »* chez l'homme par l'OMS, même si les *« preuves sont limitées »*, selon l'aveu même de l'agence onusienne.

Plusieurs experts, cités par le Science Media Center, restent pour leur part, prudents.
« Les preuves avancées apparaissent bien minces » pour certains et pour d'autres, il existe *« une difficulté à établir un lien de cause à effet »*.
En revanche, selon une récente étude américaine, des tests sur des poissons d'eaux douces lient l'absorption de glyphosate à l'apparition de symptômes qui rappellent ceux de l'intolérance au gluten.

De même, selon l'association les Amis de la Terre, le principe actif du ROUNDUP, la molécule de glyphosate, serait présente dans l'organisme de près de 44 % des personnes analysées, dont 30 % de Français.

La classification de l'OMS n'a toutefois aucun caractère contraignant pour les États : il revient aux gouvernements et aux autres organisations internationales de recommander des réglementations, des législations ou des interventions de santé publiques.
C'est dans ce cadre que notre ministre entend restreindre l'utilisation du glyphosate pour les particuliers.

La décision ne vise pas les agriculteurs qui pourront encore utiliser cette molécule. Néanmoins, cette évolution de la législation montre que l'emploi des herbicides requiert beaucoup de précautions pour préserver la santé des utilisateurs et éviter toute maladie professionnelle.

Rappelons également que le ROUNDUP est souvent une source de phytotoxicité et donne lieu à de fréquentes expertises agricoles lors de mélanges, d'erreurs d'utilisation qui font que du glyphosate est directement pulvérisé sur des cultures.

Article rédigé par S. PERRIN ■

CDH EXPERTISES
spécialistes en solutions
bulletin d'information
n°8
Juillet 2015

PRODUCTIONS ANIMALES

COMMENT RENDRE L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL COMPATIBLE AVEC ÉCO RESPONSABILITÉ ?

L'élevage industriel est souvent montré du doigt comme étant l'une des sources les plus importantes de pollution à l'origine du réchauffement climatique.

Çà et là des mouvements de contestations s'élèvent contre l'implantation de méga structure au prétexte qu'elles nuisent à notre environnement.

Pourtant, la population ne cesse de croître et les besoins alimentaires, à l'échelle du pays ou de la planète augmentent de manière exponentielle.

L'équation à résoudre est compliquée : comment augmenter notre production alimentaire sans puiser davantage dans les ressources de la planète ?

Aussi et à l'encontre de beaucoup de préjugés, l'élevage industriel peut, lorsqu'il est conçu de manière raisonnée, être la meilleure solution à ce problème.

Plusieurs exemples existent déjà et donnent des résultats convaincants. Citons notamment celui de l'une de nos célèbres marques de poulet.
Le modèle économique de la coopérative, qui produit ces poulets, intègre tous les métiers de la filière : sélection génétique, couvoir, fabrication d'aliments, centre de conditionnement d'œufs, élevage et abattage.
Les céréales cultivées par les éleveurs procurent non seulement le grain pour nourrir les volailles, mais aussi la paille qui constitue la litière des poulets ou pintades. Cette litière sert ensuite d'apport minéral organique aux cultures évitant ainsi le recours aux engrais chimiques.

Par ailleurs, les éleveurs/agriculteurs œuvrent pour une agriculture durable. Ils replantent des haies et des arbres dans les parcours des volailles depuis 1974. Ces arbres et ces haies limitent l'érosion des sols, permettent de retenir l'eau, offrent un abri propice au développement de la faune et au maintien de l'équilibre entre les espèces. Aussi, ils préservent les paysages du bocage.
Par exemple, la coopérative a atteint en 2011 son autonomie énergétique, « une première dans l'agroalimentaire en France », avec 30 000 m2 de capteurs photovoltaïques sur les bâtiments d'élevage complétés par quatre éoliennes.

CDH EXPERTISES
spécialistes en solutions
bulletin d'information
n°8
Juillet 2015

www.cdhexpertises.com

PRODUCTIONS ANIMALES

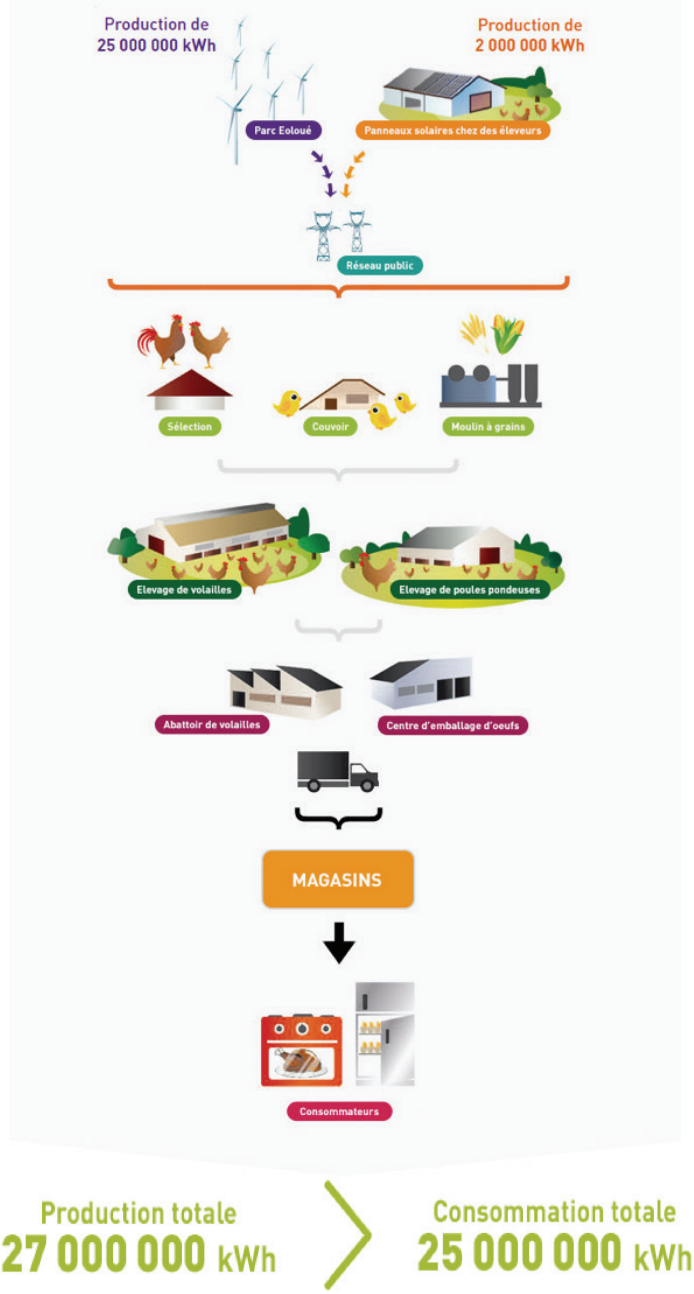

Production totale
27 000 000 kWh > Consommation totale
25 000 000 kWh

On le voit en rationnalisant au mieux toute la filière de production de volailles et en recherchant à chaque stade des solutions pour valoriser tous les coproduits et pour limiter tout gaspillage, la production de poulets a pu se développer sans augmenter l'empreinte énergétique.

Des exemples similaires existent en élevage porcin et bovin. La fameuse Ferme des Mille Vaches, dans le département de la Somme, peut si l'on ramène son empreinte énergétique au nombre d'animaux élevés, être considérée comme peu polluante.

Certes, cet élevage ne ressemble pas à l'image d'Épinal de la petite ferme sagement installée au milieu de sa prairie. Mais il importe pour préserver au mieux notre environnement que le raisonnement écologique en matière agricole se base sur des données objectives, rationnelles et validées par des experts indépendants plutôt que sur des préjugés polémiques.

Article rédigé par S. PERRIN ■

CDH EXPERTISES
spécialistes en solutions

bulletin d'information

n°8
Juillet 2015

ACTUALITÉS CDH

CDH EXPERTISES
VOUS SOUHAITE
DE BONNES VACANCES

www.cdhexpertises.com